

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 2 juin 2025 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents: Valérie Bertrand, conseillère, Marc-André Diné, conseiller, Guylaine Marin, conseillère, Marie-Laure Rioux conseillère, formant quorum sous la présidence du maire Yves Sohier.

Sont absents : Philippe Achaintre, conseiller, et Rémy-Richard Leclerc, conseiller.

Est également présente Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire constate le quorum à 19 h, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Résolution pour adopter l'ordre du jour
3. Résolution pour adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025
4. Résolution pour autoriser le paiement des factures
5. Résolution pour adopter les amendements budgétaires et les rapports budgétaires
6. Résolution adoptant le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de la Haute-Gaspésie – rapport d'activités 2024
7. Élection générale du 2 novembre 2025
8. Résolution demandant à la MRC de la Matanie d'annuler les intérêts cumulés
9. Résolution autorisant la location de terrains à Allen Entrepreneur général
10. Résolution demandant une aide financière complémentaire à la MRC de la Haute-Gaspésie pour les recherches archéologiques sur les terrains privés
11. Résolution appuyant la Ville de Saint-Anne-des-Monts concernant la dénonciation de l'abolition du projet pilote pour le déplacement des patients du CISS de la Gaspésie
12. Résolution engageant Roxanne Allat au poste d'adjointe administrative
13. Résolution autorisant l'achat de chaussures ou de bottes de protection, de dossards et de casques
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

- 2025-06-104 2. **RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR****
Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-06-105 3. **RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025****
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-06-106 4. **RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES****
Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 28 792.67 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 5. **RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE Année 2025****
La greffière-trésorière adjointe informe les élus que les activités de fonctionnement à des fins fiscales n'ont pas été révisés pour cette séance. Toutefois, un rapport révisé sera déposé pour la séance du 7 juillet 2025.
- 2025-06-107 6. **RÉSOLUTION ADOPTANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024****
Considérant qu'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent »;
Considérant que le conseil des maires de la MRC de la Haute-Gaspésie a approuvé le rapport d'activité 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours;
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux :
. de procéder à l'adoption du rapport d'activités 2024 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours de la MRC de la Haute-Gaspésie;
. de transmettre à la MRC de la Haute-Gaspésie un exemplaire de la présente résolution afin qu'elle soit envoyée au ministère de la Sécurité publique.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-06-108 7. **ÉLECTION GÉNÉRALE DU 2 NOVEMBRE 2025****
Le conseil est informé que la Commission municipale du Québec a nommé Marie-Ève Paquette comme présidente d'élection vu que la Municipalité n'avait pas de directeur général et que la greffière-trésorière adjointe avait déjà des vacances de planifier à l'extérieur du pays pendant la période électorale.
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux :

- . de rémunérer la présidente d'élection au taux horaire de 29 \$ sauf pour le jour de vote par anticipation et le jour du scrutin où des tarifs fixes sont prévus au Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux;
 - . d'autoriser la présidente d'élection à faire les achats nécessaires pour la tenue de cette élection générale.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-109 8. RÉSOLUTION DEMANDANT À LA MRC DE LA MATANIE D'ANNULER LES INTÉRÊTS CUMULÉS

Attendu qu'un retard important a été constaté dans le paiement des factures de la MRC de la Matanie depuis 2022;
Attendu que malgré le retard dans le paiement des factures, la MRC de la Matanie a maintenu ses services auprès de la Municipalité;
Attendu que les intérêts cumulés et facturés par la MRC de la Matanie s'élèvent à 9 679.99 \$ au 8 mai 2025;
Attendu que depuis quelque temps, la Municipalité paie ses factures à payer après chaque séance ordinaire du conseil;
Attendu que la Municipalité veut régler le solde en intérêts cumulés à ce jour;
Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand :
. d'offrir à la MRC de Matanie de régler le solde en intérêts cumulés de 9 679.99 \$ au 8 mai 2025 pour une somme finale de 4 000 \$ dont quittance finale;
. d'autoriser le déboursé de 4 000 \$ à la MRC de La Matanie dès que cette dernière aura accepté l'offre de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-110 9. RÉSOLUTION AUTORISANT LA LOCATION DE TERRAINS À ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Attendu que les travaux pour le projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable sont débutés;
Attendu qu'Allen Entrepreneur général désire louer des espaces de terrains pour faire de l'entreposage;
Attendu l'entente intervenue avec Allen Entrepreneur général;
Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné de louer à Allen Entrepreneur général pour la période du 5 mai 2025 jusqu'à la fin des travaux le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville pour le prix de 500 \$ par semaine incluant l'électricité et au besoin celui à l'arrière du terrain de camping pour le prix de 300 \$ par semaine. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-111 10. RÉSOLUTION DEMANDANT UNE AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE À LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE POUR LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES SUR LES TERRAINS PRIVÉS

Attendu que la Municipalité de La Martre travaille depuis plusieurs années à la réalisation d'un projet d'approvisionnement et de distribution en eau

potable, essentiel pour assurer la santé publique et répondre à une problématique d'eau potable qui perdure depuis plus de 25 ans;
Attendu que les travaux pour ce projet débuteront au cours des prochains jours;

Attendu que dans le cadre de ce projet, la Municipalité doit procéder à des recherches archéologiques sur les terrains publics et privés, conformément aux exigences gouvernementales;

Attendu que les recherches archéologiques sur les terrains publics sont financées par le Programme PRIMEAU, alors que les recherches sur les terrains privés entraînent des coûts importants non entièrement couverts par les subventions;

Attendu que la Municipalité a reçu une aide financière de 350 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications pour financer partiellement les recherches archéologiques sur les terrains privés;

Attendu que deux autres subventions totalisant la somme de 56 000 \$ ont été confirmées;

Attendu que le coût total estimé des recherches archéologiques sur les terrains privés s'élève à 506 468 \$ (incluant les taxes nettes), laissant un manque à combler de 100 000 \$;

Attendu que la réalisation complète de ces recherches est indispensable pour permettre le déroulement du projet d'approvisionnement en eau potable dans les délais impartis;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux :

. que la Municipalité de La Martre sollicite une aide financière de 100 000 \$ auprès de la MRC de la Haute-Gaspésie afin de combler le déficit de financement nécessaire à la réalisation complète des recherches archéologiques sur les terrains privés;

. que la MRC de la Haute-Gaspésie est invitée à accorder cette aide financière dans les plus brefs délais pour soutenir la Municipalité de La Martre dans la concrétisation de son projet d'approvisionnement et de distribution en eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-112 11. RÉSOLUTION APPUYANT LA VILLE DE SAINT-ANNE-DES-MONTS CONCERNANT LA DÉNONCIATION DE L'ABOLITION DU PROJET PILOTE POUR LE DÉPLACEMENT DES PATIENTS DU CISSS DE LA GASPÉSIE

Attendu la résolution numéro 25-05-088 adoptée par le conseil de la Ville de Saint-Anne-des-Monts;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné d'appuyer la Ville de Saint-Anne-des-Monts qui dénonce l'abolition du projet pilote pour le déplacement des patients du CISSS de la Gaspésie. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-113 12. RÉSOLUTION ENGAGEANT ROXANNE ALLAT AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Attendu l'entrevue tenue avec Roxanne Allat;

Attendu les compétences de cette dernière en comptabilité;

Il est proposé par la conseillère Valérie Bertrand d'engager Roxanne Allat comme secrétaire administrative au salaire horaire de 30 \$ pour un horaire hebdomadaire variant de 14 à 24 heures à compter du 3 juin 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2025-06-114 13. RÉOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE CHAUSSURES OU DE BOTTES DE PROTECTION, DE DOSSARDS ET DE CASQUES

Attendu que les employés municipaux et le maire doivent avoir accès au chantier lors des travaux d'approvisionnement et de distribution en eau potable exécutés par Allen Entrepreneur général;

Attendu les normes de la CNESST;

Il est proposé par le conseiller Marc-André Diné :

. d'autoriser l'achat de bottes de chaussures ou de bottes de protection, de dossards et de casques pour les deux employés municipaux et le maire;

. de payer ces dépenses à même les revenus de location du terrain à Allen Entrepreneur général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées.

2025-06-115 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux que la présente séance soit levée à 20 h 20. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Yves Sohier
Maire

Clémence Pepin
Greffière-trésorière adjointe

Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Yves Sohier
Maire